ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Dimanche 13 janvier 1901 (24 Nivôse. An 109 de la République). 13e jour de l'année. 23e jour de l'hiver, 23e jour de la lune.

Lever du Soleil à 7 h. 52 ; coucher à 4 h. 25.

Lever de la lune à minuit 57 ; coucher à 11 h. 08 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 8 minutes sur hier.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 12 janvier.

Baromètre à 2 heures du soir : 768 m/m. (beau).

Hausse depuis la veille, 6 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 2° au-dessous ; à 2 heures de l'après-midi : 8° au-dessus.

Etat du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Sud, faible.

Temps probable pour aujourd'hui : assez beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 21 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

Listes électorales. — Par arrêté de M. le préfet du Nord, M. Bipper, directeur du conditionnement, a été désigné comme délégué de l'administration pour procéder à la revision de la liste électorale de la 3e section, en remplacement de M. Catteau, non acceptant.

Constatation des décès. — A dater d'aujourd'hui, M. le docteur Bole est chargé de la constatation des décès dans la huitième circonscription, en permutation avec M. le docteur Léandre Dupré, qui passe dans la cinquième section.

Commission cantonale de statistique. — Le nom de M. le docteur Léandre Dupré, doit être ajouté à la liste des membres de la commission cantonale de statistique réorganisée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1900.

Les écraseurs de la rue. — Hier soir, vers 6 heure, un motocycle monté par M. Motte Pierre, ingénieur, âgé de 27 ans, demeurant à Roubaix, boulevard de Paris, 49, a renversé au carrefour de la Grande Place et des rues de la Gare et St-Georges, une fillette de 13 ans, Laure Leclercq, demeurant rue de Maubeuge, cour Loridan, 37.

La fillette, qui n'a eu d'autre mal que la peur, a été pour beaucoup dans l'accident, car elle a imprudemment traversé en courant le carrefour.

Néanmoins, le chauffeur, d'après sa propre déclaration « allait assez vite ; il n'y avait personne. »

Or, à 6 heures, une foule considérable circule aux abords de la place.

Nous demandons donc à M. le Maire de Roubaix, pour éviter le retour de pareils accidents trop fréquents, qu'il modifie son arrêté *municipal, en ce qui concerne* la vitesse des appareils de locomotion, et qu'il décide que les places et carrefours, ne pourront être traversés par des véhicules qu'à la vitesse du cheval, dite « au pas ».

Cela évitera bien des accidents et satisfera les piétons qui ont bien droit à quelques égards de la part de MM. les chauffeurs, cyclistes et coureurs.

Vol de charbon. — Vendredi vers midi et demi, les nommés Jules V..., âgé de 13 ans, demeurant rue des Fossés, et Gustave C..., 15 ans, demeurant rue des Longues-Haies, ont été surpris en flagrant délit de vol de charbon au quai de Lorient.

Tous deux ont été l'objet d'un procès-verbal au poste de ce arrondissement.

Vol sur une voiture. — Dans la matinée de vendredi, vers 8 heures, Marie Duquesne, marchande de lait à Leers, avait laissé sa voiture rue de Tourcoing, pour servir ses clients.

Pendant son absence, on a volé sur sa voiture, un petit panier contenant un kilog de beurre, 3 carottes et 3 navets.

Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

Les rentes des travailleurs. — Le 10 courant, un accident est survenu chez M. Scoll et Cie, rue Barbe-d'Or, 44.

Le nommé Lanssens Basile, menuisier, âgé de 37 ans, demeurant rue Jacquard, 4, s'est fait une plaie contuse du pouce de la main gauche en faisant des trous dans une pourroie.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez M. Motte et Maillassoux frères, rue Coq Français, 24.

Le nommé Surmont Jules, apprêteur, demeurant rue des Longues-Haies, 67, a eu la main droite prise entre les rouleaux de la laineuse de son métier. Plaies contuses diverses surtout à la main droite.

Le docteur Godefroy a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

Arrestation d'un mauvais sujet. — Le nommé Verstraete, le sous-brigadier de police Bounois et la ent Cusenier, ont mis hier soir, vers dix heures et demie, en état d'arrestation, le nommé Achille Counet, âgé de 22 ans, boucher, sa domicile fixe, qui causait du scandale dans la rue du Luxembourg, devant le domicile de Verstraete, son beau-frère, en le menaçant de mort.

Le prisonnier a été conduit au poste central de police. Il a été trouvé porteur d'une somme de 240 fr. en billets belges et de 20 fr. en louis d'or. Cet individu sera poursuivi pour tapage nocturne, menaces de mort envers son beau frère et outrages à la police. Il a été déféré à M. Desé eux, commissaire de police du 2e arrondissement.

Avis aux métallurgistes de Roubaix et environs. — L'« Union Ouvrière de la Métallurgie de Roubaix et environs », dans sa réunion du 10 décembre 1900, a décidé de faire savoir aux métallurgistes anciens syndiqués qu'une amnistie avait été adoptée et invite tous les anciens membres ainsi que les nouveaux à se grouper audit syndicat et de s'adresser aux adresses suivantes où des feuilles d'adhésions seront mises à leur disposition.

Le dimanche, de 11 heures du matin à une heure du soir, en son local, 45, rue du Chemin de Fer.

Dans la semaine : 29, rue Chapelle-Carreite, rue Quesnoy. — 58, rue du Moulin, chez Boucherie. — 1, rue du Favreuil, chez Vandeputte. — 64, rue du Petit-Boutique, dite rue Wasquehal (Croix), chez Clément Clarisse. — Place de Croix, en face de la mairie, chez Forter Louis.

Ils seront tous convoqués à une réunion pour la réorganisation, audit local, 45, rue du Chemin de Fer, Roubaix.

Conférence anti-alcoolique. — Aujourd'hui 13 janvier 1901, à cinq heures de l'après-midi, sous le patronage de la Ligue Roubaisienne anti-alcoolique, Conférence Publique par le docteur H. FOLET, membre correspondant de l'Académie de Médecine, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Lille.

Sujet : L'alcoolisme, fléau industriel et ouvrier.

Cette conférence aura lieu, salle de la Solidarité, 123, boulevard de Belfort.

Combat de coqs. — La société les Joyeux coqueleurs établie chez M. Henri Debœuf, au Pigeon Bleu, rue de Beaumont, rappelle à MM. les Amateurs que c'est aujourd'hui 13 janvier qu'il se jouera dans son parc la grosse partie engagée contre le Pont de Neuville, un vieux et deux poulets, tous coqs de six livres.

La première paire pour 100 francs. La mise au parc aura lieu à 5 heures 1/2 précises.

Chronique colombophile. — Dimanche 13 janvier, chez Elie Catteau à l'Epeule, réunions de commissions.

1° A 8 h. du matin, commissions fédérales pour expositions colombophiles.

2° A 11 heures du matin, commission interfédérale. Ordre du jour : 1° Choix des dates et lieux de lâchers ; 2° Amendes ; 3° Rapport des commissaires enquêteurs.

Les avantages de LA NOUVELLE MAISON et la loyauté de ses opérations ont rendu et continuent à rendre de services qui ont été appréciés dans toutes les classes de la société. Son organisation particulière permet de vendre tous les articles aux mêmes prix qu'au comptant.

Pour les conditions voir aux annonces.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre-Hippodrome. — Mercredi 16 janvier, à 8 heures, à la demande générale, dernière représentation du grand succès : PRINCESSE D'AUBERGE, drame lyrique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de N. de Tière (traduction française de G. Lagye), musique de Jan Blockx.

Au 2e tableau du 2e acte, le *Carnaval de Bruxelles*, grand cortège de Flore, chœur de 50 enfants, chars, trompettes, etc.

Orchestre du théâtre municipal de Lille, sous la direction de M. Ph. Bromet.

***

Ce soir, à huit heures et demie, LA ROBE ROUGE, de Brieux, par la troupe de M. Ch. Baret, seule et unique représentation d'une œuvre intéressante et sensationnelle qui mérite un public d'élite.

Aussi, nous ne saurions trop encourager nos lecteurs et amis à y assister.

Théâtre de Roubaix. — Direction Louis Couvreur. — Dimanche 13 janvier. — Bureaux à 5 h. 1/2 ; rideau à 6 heures. — LA POUPÉE, opéra-comique à grand spectacle en quatre actes et cinq tableaux, et LA CASE DE L'ONCLE TOM, drame à grand spectacle en sept actes.

Prix des places ordinaires.

Concerts d'hiver. — Voici le programme du concert qui sera donné lundi 14 courant, dans la salle des fêtes de la Mairie, par les Mélomanes Roubaisiens :

1re partie : « Le Matin », chœur de L. de Rillé, par les Mélomanes Roubaisiens ; air pour ténor, par M. Doumergue ; « Robert Bruce », air pour basse, par M. Debruyne ; chansonnette comique par M. Monnier.

2e Partie. — Les voix de l'Harmonie, chœur de Bard, par les Mélomanes ; air d'Hérodiade, de Massenet, par M. Doumergue ; la Reine de Saba, par M. Debruyne ; Chansonnette comique, par M. Monnier.

PLACES GRATUITES. — Les cartes numérotées 901 à 1.000, délivrées par la mairie de Roubaix, pour assister à une représentation au Grand-Théâtre, boulevard Gambetta, sont valables pour le mercredi 16 janvier courant.

Celles portant les numéros 1401 à 1500, pour le Théâtre de Roubaix, rue Archimède, sont valables pour le jeudi 17 janvier courant.

Voir au Palais des Nouveautés, 32, Grande Rue, Roubaix, la grande mise en vente *avant inventaire. Rabais considérable sur* tous les articles.

Le magasin le plus recommandé pour sa Lunetterie, Optique, Horlogerie, Bijouterie, Maroquinerie, Articles pour fumeurs, Cannes, Parapluies, etc., est à L'OPTOMÈTRE, 18 bis, Grande-Rue, ROUBAIX.

PAR L'EAU

C'est par l'eau seule, l'onde pure
Que le lait du Congo nature,
Que l'on conserve sa santé.
La fraîcheur des traits, leur beauté.

J. Papin, au savonnier Victor Vuissier.

LES HOUILLÈRES DE "KENT"

La semaine dernière a eu lieu la première réunion annuelle du « KENT COLLIERIES CONSOLIDATED COMPANY », au cours de laquelle la situation nette et les progrès accomplis par la Société ont été présentés aux actionnaires. C'est ce qui a fait que les houillères du Comté de Kent ont attiré l'attention d'une façon toute particulière. M. F. O'Driscoll, C. E., vice-président, a fait remarquer, dans un discours très détaillé, que depuis que les travaux ont été entrepris par la nouvelle Société, c'est-à-dire depuis le 1er septembre 1900, on avait avancé au 31 décembre de 653 à 800 pieds de profondeur.

Il y a aussi à remarquer que l'on n'a presque plus à lutter contre l'invasion des eaux, et la consommation du charbon à la mine même, pour être utilisé sur les travaux a pu être réduite de 70 à 40 tonnes par jour. On emploie également à présent des « rock drills » (foreuses) qui permettent de continuer plus rapidement le forage. Une autre importante communication faite par le vice-président a été que si l'on tient compte de la façon dont le travail est poussé à présent, on peut sans exagération espérer atteindre la première couche de charbon (à une profondeur de 1196 pieds) dans trois ou quatre mois.

De plus la société possède un capital suffisant, garanti, pour couvrir les frais des travaux actuels, et une réserve de 20,000 livres sterling. La société se compose de trois mille actionnaires, dont cinq cents sont des français, qui à eux seuls ont en leur possession 2 0,000 actions. Le président a justement fait ressortir que aussitôt que l'on aura extrait quelques milliers de tonnes de charbon, il sera facile d'obtenir un capital additionnel nécessaire pour l'exploitation du charbon et du fer sur une large échelle, car il est à remarquer que l'on a découvert une quantité considérable de fer de première qualité (15 pieds). La profondeur du puits à cette date est de 875 pieds. C'est comme on le voit une des plus importantes questions commerciales et industrielles.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

11e SECTION. — Réunion aujourd'hui dimanche, à 4 heures du soir, estaminet H. Carré, rue Turgot.

Présence indispensable de tous les adhérents.

Avis aux chefs de musique

Un emploi de chef de musique est vacant à la Fanfare « La Paix ». Tous les camarades qui voudraient postuler pour cette place, sont invités à se présenter mardi prochain, 15 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, à La Paix, boulevard de Belfort.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 12 Janvier 1901

NAISSANCES. — Emérence Vanlerberghe, rue de Beaumont, cour Delporte, 4. — Pierre Tiberghien, rue *Daubenton*, 10 — *Léon Deletrée, rue de l'Alliouette*, 25 François Coppens, rue Watt, 20, — Gustave Seynave, *rue des Longues Haies*, 6. — Clémence Desrebecq, rue du Fontenoy, 36. — Marcel Vétu, rue des Fleurs, 85.

DÉCÈS. — Henri Demoor, 68 ans, rue de Barbieux. — Julien Fournier, 26 jours, rue Blanchemaille. — Séverin Sageman, 75 ans, rue St-Jean. — Henry Bonnet 42 ans, rue des Lignes, 23.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

SAVON PARIS-MÉNAGE

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement le TITRE.

TOURCOING

Lire à la 2e page :

L'affaire de la rue Bradfort, à Tourcoing ; Renvoi aux Assises.

LA LIVRÈE CLÉRICALE

Nous recevons du citoyen J.-B. Decayèle, conseiller municipal socialiste de Tourcoing communication de la lettre suivante, adressée à M. Dron, maire de la ville.

Monsieur le Maire,

A la séance du conseil municipal, du 11 décembre dernier j'avais déposé sur le bureau du Conseil, un vœu concernant le port de la soutane sur le territoire de Tourcoing, pour lequel je réclamais l'urgence.

Sur votre demande, j'ai consenti à en remettre la discussion à une prochaine séance.

Le conseil municipal s'est réuni le 11 janvier en séance extraordinaire et l'ordre du jour ne comprenait pas la discussion de mon vœu.

J'ose espérer que ce n'est pas au mépris de mes droits de conseiller municipal, que ce vœu a été omis de l'ordre du jour. Jusqu'à plus ample informé, je veux croire à un simple oubli.

De plus, avant la lecture des procès-verbaux des séances antérieures, j'avais demandé la parole, qui m'a été refusée.

J'ai l'honneur de vous renouveler, en vous l'adressant ci-joint avec des considérants, le vœu déposé par moi le 11 décembre 1900, et vous prie de bien vouloir en faire inscrire la discussion en tête de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Recevez, Monsieur le Maire, etc.

***

Ci-dessous les considérants présentés à l'appui de son vœu par le conseiller municipal socialiste.

Le soussigné,

Considérant que le port du costume ecclésiastique est contraire aux lois concordataires qui prescrivent le port de l'habit à la française pour le clergé ;

Considérant qu'il est anormal de voir des hommes se travestir en femmes et chercher ainsi en se singularisant à trancher sur l'ensemble de leurs concitoyens ;

Considérant que le prêtre, comme tout autre fonctionnaire de l'Etat, exerce son métier, et que par suite, il n'a pas besoin de se différencier des autres fonctionnaires par un costume ridicule et contraire aux lois et règlements en vigueur qui régissent la matière ;

Considérant enfin, que devant les empiètements du clergé, et surtout devant l'extension effrayante de sa puissance occulte, il importe d'enlever aux ministres du culte catholique, la force morale qu'ils apprentent au port de la soutane, vêtement les signalant comme une caste à part, dont la force et les moyens d'action prodigieusement puissants, permettent d'influer sur les masses ;

Demande que le port de la soutane soit interdit aux prêtres sur tout le territoire de Tourcoing ;

Demande en outre qu'interdiction soit faite aux moines et frocards de tous ordres de paraître dans les lieux publics ou rues du territoire revêtus du froc.

Émet le vœu que le gouvernement dit de défense républicaine, s'inspirant du passé et de l'énergie de Jules Ferry, décrète à nouveau l'expulsion des jésuites, avec confiscation de leurs biens, qui feront retour à la nation.

Voirie. — Rue du Pont de Neuville. — Les travaux de construction d'aqueduc étant terminés rue du Pont de Neuville, la circulation des voitures sera rétablie dans cette rue à partir de lundi matin.

Les cours vous intéressent pour le cimetière principal, reprendront donc à partir de ce jour, leur itinéraire régulier.

Conférence anti-clericale. — La Société de la « Libre-Pensée Tourquennoise » organise, pour le lundi 14 janvier, à 8 heures du soir, au local de « l'Union Ouvrière », chez le citoyen Albert Delesalle, rue de la Latte, 55, une Grande Conférence publique et contradictoire avec le concours assuré de M. HARRENT, homme de lettres, ancien curé catholique.

Sujet traité : LES CRIMES DES COUVENTS. La contradiction est assurée libre à tous les représentants d'un culte quelconque.

Dix centimes seront perçus à l'entrée pour couvrir les frais.

Vol sur une balladeuse. — Le nommé Vanneyen Edouard, 22 ans, garçon épicier, au service de Mme Dupont, Grande Place, a déclaré à la police qu'hier, vers 5 heures du soir, ayant abandonné pendant quelques minutes sa petite voiture à bras chargée d'épiceries, à l'angle de la rue Winoc Choqueel et de la rue de Gémines, pour servir un client, lui avait enlevé pendant ce temps un panier contenant pour 24 fr. 35 de marchandises diverses.

Tournée Baret. — A 3 heures 1/2, salle des fêtes de la place Leverrier, LA ROBE ROUGE de M. Brieux, avec le concours de Mme Tessandier de l'Odéon, et M. Mevisto du théâtre de la porte St-Martin.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 12 Janvier 1901

NAISSANCES. — Boute Marie, rue Belle Vue, 99. — Dieriembeck Achille, rue Brun Pain, 122. — Droliolet Victor, rue Croix Rouge, 119. — Leroux Marcelle, rue Delobelle, 26. Stock Marcel, rue d'Orléans, 39, — Martens Amanda, rue Blanche Porte.

DÉCÈS. — Coisn Louis, 32 ans, quai du Fresnoy. — Woelkens Jeanne, 6 joure rue des Flandres. — Descamps Alexandre, 1 an, rue Chateaubriand. — Debroye Marie, 3 mois, rue de Reckem. — Cuvelier François, 4 ans, rue Blanc-Seau, 272. — Lecoq Marie, 44 ans, rue de Paris, 261. — Dubaut Joséphine, 56 ans, rue Nationale, 123.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Paquet Edouard, employé, rue du Chevalier Bayard et Degond Léocadie, piqueuse, rue Louis Leloir, 48. — Caron Albert, teinturier, à Roubaix, et Plouvier Marie, sans profession, rue de Tournai, — Barbieux Louis, rattacheur, rue du Dahomey, 17 et Dhuyvettere Suzanne, rattacheuse, rue Brun-Pain. — Beyls Léopold, employé, rue Haute, 18 et Vossaert Adèle, repasseuse, rue Belle-Vue, 100. — Vancekout, rattacheur, à Mouscron et Devriese Clémence, soigneuse, rue de Gand. — Gostgheluck Alexis, employé, rue de la Cloche, 64 et Billiet Marie, rattacheuse, rue des 3 Pierres. — Honoré Louis, tailleur, rue Brun-Pain, 62 et Wastyn Marie, tailleuse, rue Auber, 150. — Leleup Charles, sans profession à Ypres et Vandenbargh Athala, sans profession, rue de Belfort, 47 — Degroote Emile, cordonnier, rue de Lille 125, et Tugast Laure, sans profession, rue du Brun-Pain, 86. — Despouvrie Edouard, entrepreneur à Roubaix et Deryaux Henriette, sans profession, rue d'Anvers, 60.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Récompenses méritées. — Une indiscrétion nous permet d'annoncer aux républicains de Croix qu'une touchante cérémonie rappelant les fêtes civiques de la Révolution de 8. sera célébrée en notre bonne commune de Croix, le mardi 19 février prochain, le lendemain même de la nouvelle lune.

Sur le parvis de l'Eglise St-Martin, brillamment décorée d'attributs, de bannières et autres oripeaux religiosâtres, sera dressée une superbe estrade également chargée à profusion de la clinquenaille catholique, apostolique et romaine.

Le préfet du Nord, M. Vincent, ayant à ses côtés son fidèle Letailleur et un délégué de l'archevêque de Cambrai comme assesseurs et le vertueux frère Choucrouttmann, comme enfant de chœur, prononcera un grandissime discours pour assagir à la population républicaine de Croix qu'elle peut compter sur l'appui du gouvernement de Défense républicaine, parce que le ministère actuel salut, de sa part à lui, préfet, que son copain Letailleur affirme le républicanisme sincère de gens que l'opinion publique prétend cependant être des réactionnaires fieffés.

En conséquence, pour démontrer à l'opinion publique qu'elle ne sait ce qu'elle dit en lui en bouchera un coin, en déclarant hautement et à son de trompe, qu'aux membres des commissions de l'hospice et du bureau de bienfaisance il va être décerné des diplômes de républicanisme signés Waldeck-Rousseau, contresignés Vincent, paraphés Letailleur, surparaphés Monsignor l'Harengsalé et timbrés au sceau du frère Choucrouttmann.

Les heureux bénéficiaires de cette marque de sympathie du ministère de défense républicaine, en chemise, pieds nus, scapulaire au cou, chapelet en mains, monteront alors sur l'estrade, recevoir leurs justes récompenses, aux accents d'un *Magnificat* de circonstance, chanté par les maîtrises des deux paroisses.

Que ce sera beau ! Vous verrez qu'après cela il y aura encore des grincheux pour soutenir que les protégés du ministère sont des faux républicains dressés pour l'étranglement de Marianne.

Que veulent-ils donc ces malcontents importuns ? Du moment que Letailleur, de Lille, garantit bon teint le républicanisme de ses aboyeurs de Croix, qu'ont-ils donc à tous ours rouspéter ?

Et puis, qu'est-ce que ça peut bien leur faire, je vous le demande, que la République crève ces jours-ci sous la botte du nationalisme ?

La Croisienne. — Cette coopérative de boucherie distribue aujourd'hui un bénéfice de 15 1/2 0/0.

Tous ceux qui veulent en faire partie peuvent le faire moyennant un versement de 1 fr. 50 comme mise de fonds.

Au reste, on peut s'adresser au siège, place Saint-Martin, 19, où tous renseignements seront donnés avec plaisir.

Amateurs de lapins. — Onze lapins sur une nuit, c'est un peu excessif... Six appartenaient à Vanbesinore Gaston, marchand de volailles, angle des rues des Jardins et de l'Ermitage ; deux ont été enlevés chez Achille Cormand, rue des Ogiers, et deux autres chez la veuve Antoine Vandewalle, même rue.

Le onzième faisait l'office d'une gibelotte chez Jules Debril, également rue des Ogiers mais adieu gibelotte, le lapin s'est tiré des pattes dans le sac d'un amateur.

Le lapin ayant commencé... la justice informe !

LANNOY. — Accident. — Un ouvrier de la maison Albert Pareet et fils, fabricants de couvertures, rue Saint-Jacques, le nommé Albert Pottier, 50 ans, tourneur de chaîne, s'est blessé à la main droite en soulevant une chaîne. Il en est résulté un lumbago.

Le docteur Parmentier a déclaré une incapacité de travail de 8 jours.

LYS-LES-LANNOY. — Etat-civil du 12 janvier. — *Naissances.* — Jean Dennauw, rue de la Justice. — Jules Verhaestrat, rue de Cobem. — Julia Verhaestrat, rue de Cobem.

Décès. — Alfred Descamps, 10 mois, rue de Lannoy.

Peine à purger. — La gendarmerie de Wattrelos a mis en état d'arrestation le nommé Flévet Charlemagne, âgé de 31 ans, né à Replaigne (Belgique), demeurant à Tourcoing, en vertu d'un extrait de jugement en date du 14 décembre 1900, le condamnant à un mois de prison pour violences.

HEM. — Conférences scolaire. — Lundi soir, à 8 heures, M. Arnold, directeur de l'école communale des garçons, continuant, d'accord avec la municipalité, l'œuvre d'éducation morale et scientifique, fera pour les adultes, une causerie conférence avec projections lumineuses, dans la salle de l'école *communale*.

Combats de coqs. — Aujourd'hui dimanche à 3 h. 1/2 il sera battu chez M. J.-B. Schetteccatte « Aux trois bandets » l'attaque d'un 3p contre Jules Beghin. Enjeu 30 francs paires de plaisirs à 5 francs.

Également aujourd'hui, à 5 h. 1/2, chez Meurisse « A l'ancienne barrière » attaque d'un 3p contre J.-B. Duprez. Enjeu, 25 fr. paires de plaisir à 5 francs.

MOUVAUX. — Médaille de travail. — Une médaille du travail vient d'être décernée par M. le ministre du commerce et de l'industrie, à M. Ernest Lesaffre, tisserand, occupé chez MM. Leroux-Lamourette frères, à Tourcoing, depuis de nombreuses années.

WATTRELOS. — Etat civil du 11 janvier. — *Naissances.* — Claire Polyn, rue Jeanne-d'Arc. — Jules Vereecke, Petit-Tournay. — Suzanne Vandenbrouck, Petit-Tournay.

Décès. — Albert Pétillion, 23 mois 1/2, rue Magenta.

L'abattoir public. — Les élus du Parti Ouvrier au Conseil municipal ont envoyé au ministre de l'intérieur et au préfet une protestation que nous publierons demain.

LE NORD

LILLE

ŒUVRE LILLOISE

des dispensaires antituberculeux

UNE LETTRE DU DOCTEUR CALMETTE

M. le Docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, nous adresse la lettre suivante, que nous insérons avec plaisir et l'espoir que l'appel adressé au public, en vue d'une œuvre d'intérêt général et essentiellement humanitaire sera entendu.

Monsieur le Directeur,

La ligue du Nord contre la tuberculose fait actuellement appel au concours des municipalités et des particuliers en vue de l'édification d'un sanatorium populaire modèle, pour le traitement des tuberculeux.

C'est là une œuvre de longue haleine que les pouvoirs publics et les grandes administrations devront surtout avoir à cœur de réaliser.

Mais, en attendant que nos grandes villes industrielles du Nord possèdent assez de sanatoriums pour hospitaliser tous leurs ouvriers tuberculeux (il en existe environ *six mille dans la seule ville de Lille*) il est urgent d'entamer la lutte contre la diffusion toujours croissante de la tuberculose dans la classe ouvrière.

Il faut assister l'ouvrier tuberculeux, dès le début de sa maladie, pour le conserver le plus longtemps possible à la société et à sa famille, qui ont besoin de son travail.

L'organisation de dispensaires antituberculeux répond à ce besoin immédiat.

La ville de Lille ayant bien voulu mettre à ma disposition, en vue de la création d'un premier dispensaire, un terrain contigu à l'Institut Pasteur, j'ai résolu, pour le construire, de faire appel à toutes les personnes qui emploient des ouvriers ou qui se préoccupent de contribuer, par des mesures pratiques, à limiter la diffusion de la tuberculose.

Je rappelle qu'il s'agit ici *d'une œuvre exclusivement lilloise* et indépendante, à laquelle l'Institut Pasteur prêtera sa personnalité civile, mais que j'organiserai et dirigerai librement, avec les collaborateurs de mon choix.

Je sollicite pour la construction du premier dispensaire lillois le *concours* de tous nos concitoyens. Ce premier dispensaire portera le nom du Dr E. Roux en reconnaissance des immenses services rendus par les travaux de ce savant sur la guérison de la diphtérie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dr CALMETTE.

LE BUT ET LE ROLE DES DISPENSAIRES

A la lettre de M. le docteur Calmette est jointe une circulaire dont nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les passages suivants particulièrement *suggestifs* :

La tuberculose tue, chaque année, dans la ville de Lille, environ deux cents personnes.

Cette maladie frappe de préférence les jeunes hommes et les jeunes femmes, de 15 à 35 ans. Elle atteint aussi les jeunes enfants.

Quelles que soient ses manifestations apparentes, qu'elle revête la forme la plus habituelle de la phtisie pulmonaire ou celle de la méningite ou encore celle de la coxalgie des tumeurs blanches, elle est due au développement dans l'organisme d'un microbe, le bacille tuberculeux, découvert par Robert Koch.

Ce microbe se multiplie dans les organes et il se répand à l'extérieur du corps par les crachats ou les suppurations des malades.

Les crachats des tuberculeux, desséchés et réduits en poussière, se répandent dans l'atmosphère des appartements et peuvent contaminer les personnes saines qui les respirent.

Le lait cru, et aussi la viande insuffisamment cuite des animaux tuberculeux, peuvent encore transmettre la tuberculose par l'intestin aux personnes qui les absorbent.

La tuberculose est donc une maladie *contagieuse*.

Mais on peut affirmer aujourd'hui que, soignée dès le début, elle est le plus souvent *curable* par de simples mesures d'hygiène intelligemment observées. Lorsque la maladie est déjà ancienne, la guérison est exceptionnelle. *Le succès dépend de la promptitude de l'intervention.*

La guérison de la tuberculose s'obtient le plus sûrement dans les sanatoriums spécialement consacrés au traitement des maladies de poitrine, mais on peut aussi recouvrer la santé en observant rigoureusement certaines précautions simples, aidées du repos et d'une bonne alimentation.

La tuberculose n'est pas seulement curable, elle est *évitable*.

La création de sanatoriums populaires répond à un besoin pressant : la *Ligue du Nord contre la tuberculose* s'occupe de recueillir les sommes nécessaires à la construction d'un premier établissement de ce genre, qui puisse servir de modèle aux départements, aux grandes villes, aux grandes administrations publiques ou privées, pour en établir de semblables.

Ce sanatorium comportera 100 lits et pourra recevoir environ 300 à 400 malades par an.

Mais nous avons, dans la seule ville de Lille, environ six mille ouvriers tuberculeux, disséminés dans tous les quartiers, dans toutes les industries, et auxquels nous devrions assurer des soins, d'abord pour tâcher de les guérir, et ensuite pour les empêcher de répandre autour d'eux, dans leurs ateliers et dans leurs familles, les germes de la tuberculose.

Beaucoup d'entre eux peuvent être guéris avec des soins peu compliqués ; les autres peuvent être rendus inoffensifs ou moins nuisibles pour leur entourage.

Ce sera précisément l'œuvre des dispensaires antituberculeux que nous nous proposons de créer.

Voici comment nous comptons organiser le fonctionnement de ces dispensaires :

Dans chaque agglomération ouvrière importante, nous construirons un local spécialement aménagé pour l'examen et l'éducation des malades tuberculeux. Ce local sera désigné sous une dénomination quelconque, mais la dénomination sera suivie d'indications précises, spécifiant qu'il a pour but la guérison des maladies du poumon et la préservation contre la tuberculose, afin qu'il ne puisse pas être confondu avec les dispensaires des bureaux de bienfaisance.

L'aménagement du premier dispensaire antituberculeux de Lille, auquel nous donnerons le nom du Docteur Emile Roux, comportera simplement quelques pièces pour les consultations et pour l'examen bactériologique des crachats, avec le matériel indispensable à l'observation rigoureuse des malades.

Le rôle du dispensaire consistera :

A se mettre en relations avec tous les chefs ou contre-maîtres d'usines ou d'ateliers et avec tous les établissements occupant des ouvriers protégés par la loi d'assurances contre les accidents.

A rechercher, grâce aux renseignements fournis par les chefs ou contremaîtres d'usines ou d'ateliers, les ouvriers suspects de tuberculose ; à les attirer au dispensaire pour leur donner, aussi souvent qu'ils en auront besoin, des consultations gratuites, des conseils pour leur famille ; à leur distribuer, lorsqu'ils seront obligés de suspendre leur travail, des secours en nature ou en espèces, des vêtements, de la literie, des crachoirs de poche, des antiseptiques, etc... ; à faire toutes les démarches utiles auprès de la bienfaisance publique, des œuvres de charité privée, des patrons, pour obtenir des secours qui permettront de rétablir rapidement le malade et de le rendre à son travail.

Le dispensaire établira d'abord le dossier clinique de l'ouvrier tuberculeux ; puis il le fera visiter à domicile, se renseignera exactement sur les besoins du malade et de sa famille ; l'assistera suivant ses ressources, en lui fournissant des occupations en rapport avec ses aptitudes et son état de santé, en lui procurant un logement salubre, en lui indiquant comment il faut détruire ses crachats, stériliser son linge et, plus particulièrement ses mouchoirs ; en lui donnant, en un mot, toutes les instructions nécessaires pour assurer le plus tôt possible sa guérison, et *pour préserver de la contagion ceux qui l'entourent.*

Chaque ouvrier tuberculeux soigné ou surveillé par le dispensaire, y compris les secours en nature et les espèces distribués à domicile, coûtera en moyenne trois francs par jour.

Dans le but de nous permettre de réaliser cette œuvre d'une si haute portée humanitaire et sociale, nous avons décidé d'ouvrir, *dans la ville de Lille seulement, une souscription permanente à l'Institut Pasteur.*

Cette souscription est indépendante de celle de la « Ligue du Nord contre la tuberculose » qui a pour objet l'édification d'un Sanatorium dans le département.

Les demandes de renseignements ou d'assistance, ainsi que les dons, doivent être adressés au Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, *pour l'œuvre lilloise des dispensaires antituberculeux.*

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureuse initiative de la création de dispensaires antituberculeux et faire des vœux pour le complet succès de cette œuvre d'une haute portée humanitaire et sociale.

LE BRACELET RETROUVÉ

Nous avons relaté le vol commis par la jeune bonne du Café National, rue Saint-Jacques, à Tourcoing, au préjudice de Mme Vandevelde, sa patronne.

Maria-Léontine Salens, 20 ans, née à Bruges, quittait furtivement, le 1er janvier dernier, la maison de Mme Vandevelde, et l'on constatait aussitôt la disparition de bijoux et de linge.

La jeune bonne se faisait arrêter à Lille quelques jours après. Une perquisition, pratiquée à son domicile, 232, rue de Paris, par M. Boilleraut, chef de la Sûreté, amenait la découverte d'un coupon d'étoffe, de cinq pantalons, de six chemises, de bas, et d'une bague en or. Le tout provenait de différents vols.

Mais tous les bijoux dérobés chez Mme Vandevelde n'étaient pas retrouvés. Il manquait notamment un bracelet en or, d'une valeur de 125 francs.

Hier soir, M. X... photographe ambulant, se présentait à la permanence et remettait à M. Jérome, commissaire de police, le susdit bracelet.

M. X... a expliqué qu'il avait reçu de Maria Salens, le bracelet en or, alors qu'il ne pouvait la soupçonner d'être une voleuse. Parti à Hazebrouck pour les besoins de sa profession, il a appris par les journaux l'arrestation de celle-ci, et les poursuites dirigées contre elle.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 12 janvier 1901

Blessures par imprudence. — Il est défendu aux industriels d'employer des enfants de moins de 16 ans, à des travaux nécessitant l'emploi d'outils tranchants. Ce serait pour avoir négligé cette prescription de la loi que Gustave Vandenbossche, fabricant de papier à Marcq-en-Barœul, est traduit en justice, sous l'inculpation de blessures par imprudence et de contravention à la loi sur le travail.

Le jeune Eugène Delbecq, âgé de 13 ans, en se servant d'une cisaille dans l'atelier des coupeuses de M. Vandenbossche, a eu le pouce gauche coupé.

La question se pose de savoir si la loi d'amnistie couvre la contravention, et si d'autre part, le gamin blessé n'a pas enfreint le règlement de l'usine en se servant de la cisaille.

Après plaidoierie de Me Brackers d'Hugo, le tribunal a renvoyé à huitaine le prononcé de son jugement.

Affaires diverses. — Fernand Billieaux, 12 ans et son ami Désiré Neys, même âge, 2 gamins incorrigibles qui ont déjà comparu devant le tribunal, reviennent aujourd'hui sur l'inculpation de vol d'une paire de chaussures à l'étalage de M. Léconte-Coffette.

Ils sont acquittés comme ayant agi sans discernement et confiés à l'assistance publique.

— Dans la nuit du 2 janvier, Bénoni Cunot, colporteur, sortait furieux d'un café de la rue de la Gare, à Roubaix. La cause de